



## Commune de BRIGNANCOURT

### PROCES VERBAL PROVISOIRE DU conseil municipal du 22/03/2024

#### Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 11

Par suite d'une convocation du 20/03/2024 les membres composant le conseil municipal se sont réunis à la Mairie, à 20h00, sous la présidence de Monsieur LACHAISE Bertrand, Maire.

#### **Conseillers présents :**

Mesdames GEORGE Christelle, HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MAPELLI-ZEIGER Nadine, Ondine MARCINIAK.

Messieurs BECHET Nicolas, BUET Antoine, BUTTEAU Laurent, KALPALIYEV Kamran, LACHAISE Bertrand.

Absent avec procuration : Sylvaine BEGARD-GRANDVAL procuration à Mme GEORGE

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Brigitte LOISON est désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

---

#### ORDRE DU JOUR

---

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
2. Approbation des comptes de gestion des différents budgets
3. Approbation des comptes administratifs des différents budgets
4. Affectations de résultat des différents budgets
5. Vote des taxes locales
6. Vote des budgets primitifs des différents budgets
7. Proposition d'adhésion au SIEVV au 1<sup>er</sup> Janvier 2025
8. Poste de cantonnier
9. Questions diverses

1 – Le Procès-Verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation des comptes de gestion des différents budgets :

Les comptes de gestion de Magny-en-Vexin et les comptes administratifs qui résultant de notre propre comptabilité sont identiques.

#### **Budget communal Section Fonctionnement :**

Dépenses :	376 753,52€
Recettes :	451 422,19€
Excédent reporté N-1 :	64 675,25€
Excédent de l'exercice :	74 668,67€
Excédent de clôture :	139 343,92€

#### **Budget communal Section Investissement :**

Dépenses :	64 515,57€
Recettes :	156 404,61€
Déficit reporté N-1 :	147 865,85€
Excédent de l'exercice :	91 889,04€
Déficit de clôture :	55 976,81€

Le Compte de Gestion est approuvé à la majorité.

**Budget Eau** Section exploitation :

Dépenses H.T. :	32 480,84€
Recettes H.T. :	43 715,22€
Excédent reporté N-1 :	2 099,05€
Excédent de l'exercice :	11 234,38€
Excédent de clôture :	13 333,43€

**Budget Eau** Section Investissement :

Dépenses H.T. :	11 159,66€
Recettes H.T. :	11 736,71€
Excédent reporté N-1 :	45 653,19€
Excédent de l'exercice :	577,05€
Excédent de clôture :	46 230,24€

Le Compte de Gestion est approuvé à la majorité.

**Budget Lotissement** Section Fonctionnement :

Dépenses :	79 506,05€
Recettes :	0,00€
Excédent reporté N-1 :	75 516,05€
Déficit de l'exercice :	79 506,05€
Déficit de clôture :	3 990,00€

**Budget Lotissement** Section Investissement :

Aucune écriture.

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

3 – Approbation des Comptes Administratifs des différents budgets :

Les écritures du compte de gestion fournies par le SGC de Magny-en-Vexin et celles de comptes administratifs émanant de notre propre comptabilité sont rigoureusement identiques. Monsieur le Maire quitte le conseil le temps de faire voter les budgets Administratifs des différents budgets.

L'ensemble des Comptes Administratifs ont été votés à la majorité.

4 – Affectations de résultats des différents budgets :

**Budget Commune :**

Au compte D001 :	55 976,81€
Au compte R1068 :	55 976,81€
Au compte R002 :	83 367,11€
Au compte R021 :	70 893,85€
Au compte D023 :	70 893,85€

**Budget Eau :**

Au compte R001 :	46 230,24€
Au compte R002 :	13 333,43€

**Budget Lotissement :**

Au compte D001 :	3 990,00€
Au compte 1068 :	3 990,00€

L'ensemble des affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité.

## 5 – Vote des Taxes Locales :

Taxe Foncière bâtie	31,34%
Taxe Foncière non bâtie	139,50%
Taxe Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :	14,27%

Les taxes locales sont votées à la majorité (10 Pour 1 Abstention)

## 6 – Budgets Primitifs 2024 :

### COMMUNE :

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 467 007,10€

Recettes : 467 007,10€

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses : 172 027,56€

Recettes : 172 027,56€

Une subvention de 2 100€ est envoyée sur le Budget Eau.

### EAU :

Section EXPLOITATION :

Dépenses : 46 027,15€

Recettes : 46 027,15€

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses : 58 457,39€

Recettes : 58 457,39€

Une subvention de 2 100€ est reçue du budget Commune.

### LOTISSEMENT :

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 416 000,00€

Recettes : 416 000,00€

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses : 203 990,00€

Recettes : 203 990,00€

Les différents budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.

7 – La Commune de Brignancourt demande l'adhésion au Syndicat Intercommunal des eaux du Val de Viosne (SIEVV) à partir du 01/01/2025. Considérant que le SIEVV a réalisé sur son territoire l'ensemble des installations de traitement répondant aux normes actuelles de distribution d'eau potable, que l'interconnexion existante du réseau du SIEVV avec celui de Brignancourt et les ressources suffisantes du SIEVV permettront, après traitement, de disposer d'une eau adoucie. Considérant que le prix du service de l'eau potable aux abonnés de Brignancourt est proche de celui du SIEVV qui comporte 12 communes et 3 914 abonnés, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander son adhésion au SIEVV.

8 – Poste de cantonnier :

Le Conseil Municipal, à la majorité (8 Pour, 2 Abstentions, 1 Contre), décide de rechercher 2 personnes à mi-temps pour remplacer le temps complet du cantonnier.

9 – Questions diverses :

La Maison du Village sera prêtée gracieusement à la Croix Rouge afin d'accueillir des personnes atteintes d'Alzheimer une fois par semaine, certainement le mardi, à partir de 13h30.

La séance est levée à 21h50.



Bertrand LACHAISE,

Maire.